TEMPS DE TRAVAIL : PAS UN PAS EN ARRIÈRE !

En application de la Loi de transformation de la Fonction Publique, il est prévu de faire passer le temps de travail à la mairie à 1607h avant le 1er juillet. Il se dit que le maire pourrait consulter les agents sur la façon d'organiser ces heures en plus, la belle affaire ! Dans tous les cas, ce serait un recul contraire à toute logique et toute justice sociale !

Assez de baisses de salaires !

Quelles que soient les modalités de l'augmentation du temps de travail, le résultat sera le même : travailler plus pour le même salaire reviendra à une baisse de notre salaire horaire. Ceci est inacceptable alors même que les employés territoriaux sont connus pour la faiblesse de leurs rémunération et voient déjà leur traitement constamment tiré vers le bas : gel du point d'indice, PPCR, retraites... ce sont plusieurs centaines d'euros de rémunération mensuelle que nous avons déjà perdus en 20 ans et en 2018, **le salaire moyen dans la fonction publique territoriale est inférieur de 400€ nets au secteur privé**.

Égalité ?

Ce passage aux 1607h serait fait au nom de l'égalité vis-à-vis de celles et ceux qui y sont déjà. Ces foutaises sans cesse rabâchées ne font plus illusion. Chaque fois que les conditions de travail d'une partie des employés sont dégradées, elles entraînent *de facto* des dégradations pour toutes et tous. D'ailleurs, cette fameuse loi est principalement une adaptation au secteur public de la Loi Travail dans le privé. Ce qui permettra aux uns et aux autres de s'en sortir, ce n'est pas de voir les conditions de travail des voisins dégradées, mais de **lutter tous ensemble pour des améliorations communes**.

Chômage, santé au travail, écologie… les 32h s'imposent !

Malgré toutes ses imperfections et toutes les concessions faites au patronat lors de sa mise en place, le passage aux 35h a permis de créer ou sauver 350 000 emplois selon l'IGAS (Inspection générale des affaires sociales) comme la DARES, service statistique du ministère du Travail, (donc l'État, d'autres organismes indépendant portent eux ce chiffre à 400 000 ou 500 000). Le rapport de l'IGAS précise qu'**une baisse du temps de travail supplémentaire de 10 % permettrait la création d'au moins 350 000 emplois supplémentaires**.

Augmenter le temps de travail est aussi un recul inique sur la question environnementale. Toutes les études montrent que la réduction du temps de travail fait partie des nécessités pour lutter contre le dérèglement climatique et le saccage de la planète.

Enfin, puisque la santé et le bien être au travail font, parait-il, partie des priorités de notre collectivité, rappelons que face à l'explosion des burn-out, des TMS et du mal-être au travail, **la réduction du temps de travail est également un enjeu de santé majeur**.

Rien n'est inéluctable

Pour Sud CT, l'enjeu n'est pas de choisir entre se faire couper la main gauche (rallonger la journée de travail) ou se faire couper la main droite (supprimer des jours de congés). Il s'agit de refuser un recul social majeur et de s'y opposer par des mobilisations unitaires et déterminées. Les collègues de la Ville de Saint-Denis et de celle de Paris (où plus de 1000 employés territoriaux en grève se sont rassemblés à l'appel de toutes les organisations syndicales sauf une) nous montrent l'exemple, il y a urgence à construire une riposte d'ampleur. **Le maire a d'autres choix que d'appliquer docilement cette mesure rétrograde**, comme le montre le courrier adressé par 8 maires ainsi que le président du Conseil Départemental du Val de Marne indiquant leur refus d'obéir à cette injonction et leur volonté d'engager « des discussions avec les organisations syndicales pour agir ensemble contre cette loi rétrograde et préserver au mieux les intérêts des agents de nos collectivités ». C'est une telle démarche que nous avons demandé au maire de faire sienne.

Solidaires Sud DES DOMES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Pour plus d'information ou pour nous rejoindre, n'hésitez pas à nous contacter :
Syndicat SUD-CT des Dômes
62 boulevard Côte Blatin 63000 Clermont-Ferrand

sud-ct@ville-clermont-ferrand.fr

07 87 44 47 40